

10/2/93/MM

93-060 du 19 Mars 1993

REPUBLIQUE DU CONGO

DECRET N° _____/MEPRA.DGFP.DGCA/SAV

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-
RIERES ADMINISTRATIVES

Portant promotion à traversée (30) mois
et trois (3) ans au titre de l'année
1992 de certains Fonctionnaires des
Cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Administratifs et Finan-
ciers -SAF- (Administration Générale)
en tête : LIELE AMBOU Maxime.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989, portant refon-
te du statut Général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 62/130/ME du 09 Mai 1962, fixant le ré-
gime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A des SAF ;
(/u le décret n° 65/170/FP-BL du 25 Juin 1965 réglementant
l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05 Juil-
let 1962, fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 05 Mars 1985 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avance-
ments et révisions des situations administratives des Agents de
l'Etat ;
(/u le décret n° 90/726 du 14 Novembre 1990, portant dé-
blocage des effets financiers des avancements et des révisions
des situations administratives ;
(/u le décret n° 92/975 du 05 Décembre 1992, portant
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/978 du 25 Décembre 1992, portant
nomination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 92/979 du 25 Décembre 1992, portant
organisation des Interims des Membres du Gouvernement ;
(/u l'arrête n° 2087/FP du 21 Juin 1958, fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret le N° 93-058 _____/MEPRA.DGFP.DGCA.SAV du
19/03/93, portant Inscription au tableau d'avancement au titre de
l'année 1992, des fonctionnaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services Administratifs et financiers-SAF-(Travail
et Administration Générale) et dressant la liste des fonctionnaires
de ces mêmes cadres avançant à l'ancienneté à trois (3) ans en
tête : ETOUTCUBOU Moïse ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : Sont promus aux échelons ci-après à trente (30) mois et à trois (3) ans au titre de l'année 1992, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Administratifs et Financiers -SAF- (Administration Générale) dont les noms suivent ACC = Neant.

I - ADMINISTRATION GENERALE :

1) ADMINISTRATEURS :

AU 3° ECHELON INDICE 1010.

- LIELE AMBOU Maxime Pour compter du 23 Juin 1993 DRS/BZV
- NGOUBILI Nicolas Pour compter du 11 Mars 1993 DGD
- QUENARD Marie Josephine Françoise Pour compter du 24 Décembre 93 MTAC

AU 4° ECHELON, INDICE 1110 :

- MILONGO Henri Edgard Pour compter du 2 Juin 1993 MFB
- BLANGUE Jean Aimé Pour compter du 01 Avril 1993 DGI
- MBOUNDZA IMANGUE pour compter du 08 Mai 1993 MFB

AU 5° ECHELON, INDICE 1190

- TCHIKAYA - BIKOU Yvette/ Madeleine Pour compter du 16 Janvier 1993 DGI
- MENGA Marie Gabrielle Pour compter du 24 Mai 1993 MCPME
- MBOUNDZA Adrienne Pour compter du 29 Avril 1993 DGI
- BOMASSA Antoine Pour compter du 8 Juin 1993 DGCF
- IKAMA Jean Jacques Pour compter du 2 Juillet 1993 DGCRA
- MOUKILA Albert Jean Aimé Pour compter du 19 Mai 1993 MFB

AU 7° ECHELON, INDICE 1420

- DINGA née DZONDO Antoinette pour compter du 9 Juillet 1993 MRE
- MOUSSA Jean Daniel Edgard pour compter du 15 Février 1993 DREL

AU 8° ECHELON, INDICE 1540

- BAKEKOLO Léonard Pour compter du 19 Février 1993 MPE
- GUINOT Clémentine Pour compter du 15 Mars 1993 MCPME
- MIANKOUKA Charles pour compter du 21 Février 1993 MAE
- BENGOU Jean Pierre pour compter du 22 Mars 1993 DGB

AU 9° ECHELON, INDICE 1620

- SAMBOU Antoine Eric pour compter du 14 Juillet 1993 DGCRF

2°) - ADMINISTRATEUR EN CHEF

AU 2° ECHELON, INDICE 1680 :

- TSOUKOU Daniel Pour compter du 14 Septembre 1993 DGCRF
- NKOLIA Jean Baptiste pour compter du 21 Février 1993 MPE
- OUVANGUIGNA Jean Pierre Pour compter du 16 Juin 1993 MAE

.../...

- AU 3° ECHELON, INDICE 1820

- NKOUBANTSALA Maurice Pour compter du 14 Avril 1993 MCPME

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 19 Mars 1993

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publi-
que et des Reformes Administratives


- Jean Prosper KOYO./-


- Claude Antoine da COSTA./-

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFP.DGCA	4
DGB/DGCF	4
BSTAT/DGFP	1
MFB	1
MTAC	1
MCPME	1
MPE	1
MAE	1
MEN	1
INTERESSES	19
DOSSIERS	57
SGG/BC	1/-

